

DOSSIER D'INSCRIPTION

ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

SCOLAIRE • PÉRISCOLAIRE

un dossier par famille + une fiche d'inscription par enfant



RESPONSABLES LEGAUX

		Responsable 1	Responsable 2
LIEN DE PARENTÉ (ex : père, mère, famille d'accueil..)			
NOM			
PRÉNOM			
SITUATION FAMILIALE (marié, séparé, célibataire..)			
ADRESSE	N° / RUE CP / VILLE		
TÉL. PORT			
TÉL. FIXE			
E-MAIL			
PROFESSION			
EMPLOYEUR			
ADRESSE TRAVAIL			
TÉL. TRAVAIL (FACULTATIF)			
OBSERVATIONS			

Garde alternée : Oui (fournir une copie du jugement) Non

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) :
responsable légal, certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent dossier d'inscription. Je m'engage à informer le service instructeur de ce dossier en cas de changement dans ces renseignements ou en cas d'annulation de l'inscription. Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'inscription et des règlements intérieurs et déclare en accepter les modalités.

Fait à :

Le :

En cas d'informations erronées ou incomplètes, le service instructeur décline toutes responsabilités dans la gestion de ce dossier.



INFORMATIONS

TOUTE PETITE SECTION : Attention, si votre enfant est né entre le 1^{er} janvier et le 2 septembre 2022 et que vous souhaitez l'inscrire en classe de Toute Petite Section, veuillez contacter le service Education-Jeunesse.

- Pour l'inscription dans une école de Vitry-le-François :
(F. Buisson, J. Ferry, J. Verne, L. Pasteur, P. Fort, P. et M. Curie)
Dossier à retourner **avant le 31 mai 2024** à l'adresse suivante :
scolaire@vitry-le-francois.net

- Pour l'inscription dans une école de la CCVCD :
(Courdemanges/Huiron, Couvrot, Frignicourt, La Chaussée, Loisy, Marolles, Pringy, Saint-Ouen-Domprot)
Veuillez contacter par mail ou téléphone la mairie de la commune siège de l'école.

L'inscription scolaire se déroulera en 2 étapes :

1. Les inscriptions scolaires et/ou périscolaires sont à faire en ligne ou en mairie, de préférence sur RDV ;
2. À l'issue de la démarche, le certificat d'inscription scolaire indiquant le nom et les coordonnées de l'école d'affectation de votre enfant vous sera remis. **Vous devez alors le transmettre au directeur (ou directrice) de l'école dans les meilleurs délais. En cas d'inscription en maternelle, veuillez contacter l'école.**



CONTACTS

Courdemanges	communcourdemanges@orange.fr	03.26.72.29.56
Huiron	mairie.huiron@wanadoo.fr	03.26.72.19.47
Couvrot	mairiecouvrot@wanadoo.fr	03.26.74.03.97
Frignicourt	mairie.frignicourt@wanadoo.fr	03.26.74.15.08
La Chaussée-sur-Marne	scolaire : lachausseesurmarne@wanadoo.fr périsco : perisco.lachausseesurmarne@gmail.com	03.26.72.94.87
Loisy-sur-Marne	mairie.loisysurmarne@orange.fr	03.26.72.03.17
Marolles	scolaire : mairie.51marolles@wanadoo.fr périsco : lacreduvillage.marolles51@orange.fr	03.26.74.07.21
Pringy	mairiedepringy51@wanadoo.fr	03.26.72.77.77
Saint-Ouen-Domprot	ce0510854B@ac-reims.fr	03.26.72.45.40
Vitry-le-François	scolaire@vitry-le-francois.net	03.26.41.22.84

Plus d'infos sur www.vitry-le-francois.net

DOCUMENTS À JOINDRE

POUR LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES

- Ce dossier dûment complété et signé.
- Une fiche d'inscription par enfant dûment complétée et signée.
- Photocopie du livret de famille complet ou extrait d'acte de naissance.
- Justificatif de domicile récent : quittance de loyer ou d'électricité (de moins de 3 mois), contrat de bail...
- Photocopie des pages vaccinations du carnet de santé de l'enfant sur lesquelles doit figurer le nom de l'enfant ou certificat médical attestant que celui-ci est à jour de ses obligations vaccinales.
- En cas de séparation : le cas échéant, photocopie du jugement de divorce ou de séparation précisant le lieu de résidence de l'enfant et l'autorité parentale ou la photocopie de la pièce d'identité de l'autre parent et son autorisation écrite pour l'inscription scolaire.

POUR LES INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES (RESTAURATION, GARDERIE, ACTIVITÉS)

- Une attestation d'assurance responsabilité civile «individuelle accident».

CONCERNANT LA RESTAURATION SCOLAIRE

Afin de bénéficier du tarif approprié à votre situation, faites-nous parvenir à partir du mois d'août :

- votre avis de non imposition de l'année 2024 sur les revenus de 2023 ;
- votre attestation CAF indiquant votre quotient familial pour les enfants scolarisés et domiciliés à Blacy ou Vitry-le-François ;
- **Pour un repas pris le jour de la rentrée, inscription au plus tard le 26 août.**

Sans ces documents, le tarif imposable sera appliqué et aucune réclamation ne sera possible.

INFORMATIONS LÉGALES

Les renseignements fournis dans ce document ne seront utilisés qu'à des fins professionnelles afin d'étudier votre dossier et traiter votre demande d'inscription. Elles seront conservées jusqu'à la fin de l'année scolaire. Seuls les agents des services instructeurs y ont accès. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données, de limitation ou d'opposition au traitement, du droit à la portabilité et le droit d'introduire une réclamation auprès de votre mairie.

Pour toute question, contactez nos agents par téléphone ou par email :

SERVICE ÉDUCATION-JEUNESSE

Ouvert du lundi au vendredi
de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

03 26 41 22 84

scolaire@vitry-le-francois.net



ACTIVITÉS ET HORAIRES

Retrouvez dans ce tableau les activités et horaires proposés par les écoles de la CCVCD pour l'année 2024/2025

	Accueil du matin	BUS	Classe	BUS	Restauration scolaire	BUS	Classe	BUS	A.P. Etudes surveillées	BUS	Accueil du soir
Courdemanges	/	8h10	8h15 / 11h55	12h00	/	13h10	13h15 / 15h55	16h00	/	/	/
Couvrot (P.-P. Herbert)	7h30 / 8h30	8h25	8h30 / 12h00	/	12h00 / 13h30	/	13h30 / 16h00	16h05	16h00 / 17h00	/	16h00 / 18h30
F. Buisson mat.	7h45 / 8h30	/	8h30 / 11h30	/	11h30 / 13h30	/	13h30 / 16h30	/	/	/	16h30 / 18h00
F. Buisson élém.	7h45 / 8h30	/	8h30 / 11h30	/	11h30 / 13h30	/	13h30 / 16h30	/	16h30 / 17h30	/	16h30 / 18h00
Frignicourt mat.	7h30 / 8h25	8h15	8h25 / 11h25	(**)	11h25 / 13h15	(**)	13h15 / 16h15	16h25	/	/	16h15 / 18h00
Frignicourt élém.	7h30 / 8h30	8h20	8h30 / 11h30	(**)	11h30 / 13h20	(**)	13h20 / 16h20	16h30	16h20 / 17h15	/	16h20 / 18h00
Huiron	/	8h25	8h30 / 12h00	12h05	/	13h25	13h30 / 16h00	16h05	/	/	/
J. Ferry mat.	7h45 / 8h30	/	8h30 / 12h00	/	12h00 / 13h30	/	13h30 / 16h00	/	/	/	16h00 / 18h00
J. Ferry élém.	7h45 / 8h30	/	8h30 / 12h00	/	12h00 / 13h30	/	13h30 / 16h00	/	16h00 / 17h00	/	16h00 / 18h00
J. Verne	7h45 / 8h45	8h30(*)	8h45 / 12h00	12h10(*)	12h00 / 13h30	13h15(*)	13h30 / 16h15	16h30(*)	16h15 / 17h15	17h30(*)	16h15 / 18h00
La Chaussée	7h30 / 9h00	8h55	9h00 / 12h00	/	12h00 / 14h00	/	14h00 / 17h00	17h05	/	/	17h00 / 18h30
Loisy/Marne (C. Palseur)	7h30 / 8h50	8h45	8h50 / 11h50	/	11h50 / 13h40	/	13h40 / 16h40	16h45	/	/	16h40 / 18h00
Louis Pasteur mat.	7h45 / 8h30	/	8h30 / 11h30	/	11h30 / 13h20	/	13h20 / 16h20	/	/	/	16h20 / 18h00
Louis Pasteur élém.	7h45 / 8h40	/	8h40 / 11h40	/	11h40 / 13h30	/	13h30 / 16h30	/	16h30 / 17h30	/	16h30 / 18h00
Marolles	7h45 / 8h30	/	8h30 / 11h30	/	11h30 / 13h30	/	13h30 / 16h30	/	16h30 / 17h30	/	16h30 / 18h00
Paul Fort	7h45 / 8h30	/	8h30 / 12h00	/	12h00 / 13h30	/	13h30 / 16h00	/	16h00 / 17h00	/	16h00 / 18h00
P.M. Curie mat.	7h45 / 8h30	/	8h30 / 12h00	/	12h00 / 14h00	/	14h00 / 16h30	/	/	/	16h30 / 18h00
P.M. Curie élém.	7h45 / 8h30	/	8h30 / 12h00	/	12h00 / 14h00	/	14h00 / 16h30	/	16h00 / 17h00	/	16h30 / 18h00
Pringy	7h30 / 8h30	8h25	8h30 / 11h30	/	11h30 / 13h45	/	13h45 / 16h45	16h45	/	/	16h45 / 18h30
Saint-Ouen-Domprot	7h45 / 9h00	8h55	9h00 / 12h30	/	12h30 / 14h00	/	14h00 / 16h30	16h20	/	/	16h30 / 18h30

(*) ne concerne que les enfants de la Haute-Borne

(**) Car intramuros

SERVICE ÉDUCATION-JEUNESSE
Cité Administrative • 3, rue du Vieux Port
51300 Vitry-le-François CEDEX

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
03 26 41 22 84 • scolaire@vitry-le-francois.net

